

---

Adresse de la société populaire de Nantua, qui rend hommage aux travaux de la Convention et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 25 germinal an II (14 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Nantua, qui rend hommage aux travaux de la Convention et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 25 germinal an II (14 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 553;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_29747\\_t1\\_0553\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29747_t1_0553_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 30/01/2023

Que les coupables périssent, et que la Terreur reste à l'ordre du jour pour les scélérats. Montagnards, de votre fermeté dépend notre bonheur. Restez à votre poste.»

TERMES (*présid.*), MAKABIAU (*secrét.*),  
GOURD (*secrét.*).

z

[*La Sté popul. de Nantua, à la Conv.; s.d.*] (1).

« Tandis que le vaisseau de la République s'avance majestueusement au port de la Liberté, de nouveaux Catilinas, Pœtus et Sylla, malgré leurs serments prêtés sur l'autel de Jupiter le Capitolin, conspirent derrière le rideau du patriotisme sa perte et son naufrage.

Les traîtres, les oppresseurs de l'humanité, plus ils étaient persuadés que la Montagne et les Jacobins étaient des Hercules et des Thésées qui voulaient balayer la terre de tous les brigands, et plus sous les fausses couleurs du patriotisme il avaient vendu leur hyprocrisie en raison de leur influence populaire; mais les hommes des 14 juillet, 10 août et 31 may étaient là et les monstres n'existent déjà plus.

Vous avez posé les bases d'un gouvernement populaire. Vous avez détruit l'édifice des Goths et des Velches. Vous avez bravé le serpent d'Epidaure; vous avez réchauffé les Français par les rayons de l'éternelle raison; mais, Législateurs, pensez qu'il existe encore de ces êtres prostitués aux tyrans, qui voudraient régir un peuple immense et puissant comme si ce peuple n'avait pas atteint l'âge de majorité pour gouverner lui-même ses propres intérêts.

Pensez qu'il existe encore des Triumvirs, des Jules Césars, des Tibères, des Caligulas, des Nérons et des Domitiens, qu'au lieu de leur rendre les honneurs de la divinité, ils ne seront que des hommes et des monstres à nos yeux.

Pensez qu'il existe encore des Georges, des Joseph et des Louis se disant des êtres par la grâce de Dieu et qui voudraient encore livrer à une imprimerie royale des édits bursaux, semblables à des brigands dans une nuit obscure sur une grande route en nous disant : Peuple, donne nous la bourse, car tel est notre plaisir.

Grâces vous soient à jamais rendues, montagnards intrépides; vous avez encore une fois sauvé la République en écrasant ces nouveaux Simons; vous sçavez que chez les Romains le luxe, la débauche et l'intempérance causèrent le renversement de la République.

Vous sçavez que Catilina et ses partisans n'auraient pas marché de conspirations en conspirations si les sénateurs romains avaient soulevé le levier énergique que vous venez de mettre en usage.

Vous allez opposer à la hideuse immoralité une barrière insurmontable contre tous les flots écumants, et toutes les conspirations intérieures n'auront plus d'effet, et la coalition extérieure sera paralysée.

Mais la Société des sans-culottes de Nantua, convaincue que la noblesse et le clergé n'étaient que des loupes qui, sans être parties intégrantes,

ne s'enflent et ne se nourrissent qu'aux dépens du corps politique, vous invitent à convertir en décrets les arrêtés du citoyen Albitte, représentant, en commission près notre département, marqués au coin d'une sage prévoyance puisqu'ils ont converti en canons toutes nos cloches, destiné au creuset national tous ces métaux précieux et qui insultaient la divinité, et muselé tous nos ci devant imposteurs ainsi que tous ces personnages des deux sexes, jadis enorgueillis par une fausse noblesse.

Vous invite enfin, à l'exemple de la société populaire de Metz, à décréter que par mesure de sureté générale et de quarantaine, tous les ci devant prêtres ne pourront remplir aucune fonction publique jusqu'à la paix; et restez persuadés que le dernier des sans-culottes de cette Société, dut-il rester blessé à mort sur le champ de bataille, il écrira de son sang; Je meurs mais la liberté ne mourra jamais. S. et F.».

JANTIT (*présid.*), LEPELY (*secrét.*), JANTIT, LA-  
CHAPELLE.

a'

[*La Sté popul. de Mont-sur-Loire, à la Conv.; 7 germ. II*] (1).

« Citoyens représentans,

Vous avez encore une fois sauvé le peuple encore une fois vous avez déjoué les complots horribles, continuez, Représentans, et la liberté triomphera.

Les autorités constituées et la Société populaire de Mont-sur-Loire, régénérées par Garnier de Saintes, vous félicitent sur vos glorieux travaux, elles vous invitent à rester à votre poste honorable.

Autant notre horreur est grande pour les monstres qui, nouvellement conjurés tentaient de nous redonner des fers, autant sont grands, et notre estime pour vous, et notre dévouement pour la cause de la liberté. Un seul moment nous avons possédé le représentant Garnier de Saintes, ses discours et son énergie nous ont pénétrés d'une nouvelle ardeur; il emporte nos regrets, notre estime et notre amour.

Nos temples ouverts à la raison et à la philosophie, 400 marcs d'argent, dernière dépouille des repaires sacerdotaux et 50 000 liv., premier effort des égoïstes du canton, attestent la vigueur de ce digne représentant et l'esprit public des citoyens de Mont-sur-Loire.

La Société populaire offre à la patrie un cavalier complètement équipé».

MIRIAN (*présid.*), PASTEAU, P. CHAPLAN, AUBRY, HERVÉ, GABEAU, PICHON, TESTE (*notable*), ESNAULT, BIOT (*l'ainé* (*Juge du tribunal*)), PINELLE (*Juge du tribunal*).

b'

La Société populaire de Meaux, département de Seine-et-Marne, félicite la Convention sur les mesures qu'elle a prises contre les conspirateurs, et l'invite à rester à son poste (2).

(1) C 300, pl. 1058, p. 1. B<sup>in</sup>, 25 germ. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>), *Débats*, n° 574, p. 440; C. Eg., n° 605, p. 114; M.U., XXXVIII, 413.

(1) C 300, pl. 1058, p. 29.

(2) B<sup>in</sup>, 25 germ., (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); *Débats*, n° 574, p. 440.